

COMPTE-RENDU du conseil d'école n°2 – vendredi 21 mars 2014
Année scolaire 2013/2014
ECOLE ELEMENTAIRE EMILE POTTIER - GALLARDON

Personnes présentes :

Équipe éducative

Mr Bourhis, Mmes Bornes, Chaimbault, Glavier, Gauthier, Pauwels, Périer, Toupance, Vériot, les enseignants et Mme Gély, responsable BCD ;

Élus municipaux :

Mr Marie, maire

Mme Doucet, adjointe aux affaires scolaires et vice-présidente du Sivos

Représentants des parents d'élèves :

FCPE : Mmes Hours, Hulin, Cormier, Chanu, Vibert et Tauveron Monsieur Sauvan

Parents indépendants : Mme Michal, Mr Brossais, Mme Delaunay-Patraux, Mr David

Personnes excusées : Mr Bay, IEN, Mr Lemoine, Sivos, Mr Barat, membre du Rased, Mmes Le Blavec, de Gentile, Denize et Penché, enseignantes, Mmes NG et Savignard (parents élus)

Ordre du jour :

- Informations scolaires
- Demande de modification du règlement intérieur de l'école
- Rythmes scolaires, rentrée 2014
- Projets de classes et sorties scolaires
- Travaux et sécurité
- Questions diverses

1. Informations scolaires

Point sur les effectifs à la rentrée du 10 mars 2014.

CP : Mme Bornes : 18 élèves

Mme Vériot : 20 élèves

Mme Denize et Mme Le Blavec : 20 élèves

CE1 : Mme Périer : 23 élèves

Mme Penché : 24 élèves

CE2 : Mme Pauwels: 25 élèves

Mme Gauthier 24 élèves

CM1: Mme Toupance : 26 élèves

CM1 : Mme Chaimbault : 24 élèves

CM2 : Mr Bourhis : 30 élèves

Mme de Gentile et Mme Glavier : 29 élèves

Soit un total de 263 élèves.

2. Demande de modification du règlement intérieur de l'école

La modification suivante est votée à l'unanimité.

Article 4.

Lorsqu'un enfant manque l'école momentanément, la personne responsable peut téléphoner entre 8h45 et 9h (02.37.31.40.11) pour prévenir l'école mais elle doit faire connaître par écrit au professeur les motifs précis de l'absence dans les 48 heures.

Lorsqu'un enfant manque l'école momentanément, la personne responsable **doit** téléphoner entre 8h45 et 9h (02.37.31.40.11) pour prévenir l'école **et** elle doit faire connaître par écrit au professeur les motifs précis de l'absence dans les 48 heures.

- ➔ LES PARENTS DOIVENT APPELER LE MATIN AVANT 9 H ET JUSTIFIER PAR ECRIT L'ABSENCE DE L'ENFANT A SON RETOUR SUR LE CAHIER DE LIAISON.

3. Rythmes scolaires, rentrée 2014

Monsieur le Maire fait une intervention sur les rythmes scolaires à la rentrée prochaine. Les horaires retenus sont : 9h10-12h10 sur les 5 matinées, 13h45-16h00.

Deux réunions d'échanges avec les représentants élus des parents d'élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle ont eu lieu, dans le cadre de l'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial). Pour l'école élémentaire, le problème des personnels et des lieux d'accueils possibles est plus important que pour l'école maternelle.

Un document émanant de la Mairie est à l'étude pour une information officielle. D'autre part, une réunion d'information directe avec les parents se tiendra en juin probablement.

Quelques associations ont répondu favorablement pour mener des activités avec les enfants.

4. Projets de classe et sorties année 2013-2014

EN PLUS DE CEUX DEJA ANNONCES LORS DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE DE NOVEMBRE.

▪ remise des dictionnaires CM2 : Madame Doucet annonce la reconduction de la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de cm2, cette année encore. Les élèves se verront offrir un dictionnaire Robert, avec un dictionnaire de poche français/anglais. Dans le cadre de cette commande par la Mairie, deux livres documentaires seront offerts à la BCD par l'éditeur. La cérémonie aura lieu à la salle polyvalente le 24 juin à 18h30.

▪ Piscine : 4 classes feront un cycle de 6 séances d'activité piscine sur mai et juin, à la piscine d'Epernon. Les parents des élèves concernés ont été informés et nous cherchons des volontaires pour l'agrément.

▪ CP Mmes Bornes et Vériot : les CP se rendront à l'espace Rambouillet, avec une visite des animaux de la forêt avec un guide, et un spectacle de rapaces l'après-midi.

▪ CP Mme Denize et CE1 Madame Penché : Les deux classes se sont rendues au Compa mardi 18 mars après-midi pour une animation sur le thème « du grain à la farine » pour les ce1 et atelier création de cartes pop-up sur le thème de l'alimentation pour les cp.

▪ CP/CE1 : Les 5 classes ont bénéficié d'une animation « Planetarysk » sur la prévention des accidents domestiques organisée par la Mutuelle Sociale Agricole.

▪ CE1 : les 2 classes se rendront le 8 avril à Chartres pour une visite et un atelier au musée de l'école, puis un parcours théâtralisé dans la ville, organisé par l'Office de Tourisme.

▪ CE2 : Les élèves ont dégusté un petit déjeuner anglais le jeudi 20 février, les enseignantes remercient les nombreux parents présents pour aider à la préparation et au service.

Le jeudi 20 mars, les deux classes ont assisté à un concert de l'instrumentarium dans la crypte de la cathédrale de Chartres le matin. L'après-midi, visite et atelier poterie à la maison de l'archéologie pour la classe de Madame Gauthier et animation calligraphie aux archives départementales pour la classe de Madame Pauwels.

▪ CM1 : Le 13 février, les deux classes se sont rendues au centre international du vitrail et ont visité la cathédrale de Chartres avec une conférencière. Le 21 février, visite de l'église de Gallardon.

Le 21 mars, Madame Gajic, infirmière scolaire du secteur, est venue faire une intervention auprès des cm1 dans le cadre du programme de sciences. Sujet : la digestion. Elle reviendra en mai sur le sujet : le cœur et la circulation sanguine.

Le 27 mars, ils se rendront au théâtre de Chartres pour assister à la représentation du spectacle « Bach en balles », mêlant musique classique et jonglage. .

Enfin, le 5 juin, les deux classes se rendront au château de Dourdan.

▪ Rencontre sportive CE2-CM1 : Le lundi 17 février, rencontre passe à 5 au gymnase.

▪ CM2 : Le 15 avril aura lieu la journée d'immersion des cm2 au collège Val de Voise. Les deux classes se rendront au collège pour un défi mathématiques avec deux classes de 6^{ème} le 4 avril pour la classe de Mmes Glavier/de Gentile et le 11 avril pour la classe de Mr Bourhis. La classe de Mmes Glavier/de Gentile s'est rendue au collège le jeudi 20 février pour un défi lecture avec une classe de 6^{ème}.

▪ CM2 : Mmes Glavier et de Gentile : La classe prend part à un projet pluridisciplinaire (littérature, Histoire, Histoire des arts, éducation artistique...) sur la première guerre mondiale.

▪ Station d'épuration : Monsieur le Maire fait un point sur la nouvelle station d'épuration de Gallardon. Des visites de classes seront possibles après son inauguration, en mai/juin.

9. Travaux et sécurité.

L'alerte incendie a eu lieu le mardi 28 janvier. Elle s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire intervient sur les travaux de rénovation de l'école : Les travaux ont commencé en février, pendant les vacances scolaires et ils seront principalement concentrés sur ces périodes de congés. Cependant, quelques perturbations sont à prévoir. Ils s'étaleront jusqu'en février 2015. Le coût total est de 800 000 € HT.

10. Questions diverses.

QUESTIONS POUR LE SIVOS

- Il semblerait que la personne vulgaire devant les enfants ait été déplacée vers la surveillance au lieu du service. Est-ce là une manière de régler le problème ? Les enfants sont particulièrement choqués et il est inadmissible que le SIVOS ne fasse rien pour régler la situation (entretiens et suivis, formation comportementale adaptée, etc...) (Parents Indépendants)

La personne a été entendue, elle ne fait plus parler d'elle. Elle n'a pas été déplacée. Il n'y a pas eu plainte de parents. Pour rappel, les agents ont des formations sur la conduite à tenir et le comportement à avoir avec des enfants.

- Comment se gère la communication entre l'école et le Sivos suite par exemple à une absence justifiée ou non ? (Parents Indépendants)

- absence d'un enseignant : le repas non pris par l'enfant n'est pas facturé. Inutile d'appeler le SIVOS. Celui-ci l'annule automatiquement car il a été informé au préalable soit par l'école soit par le personnel de cantine.

- absence d'un enfant :

* pour cause de maladie, le repas est décompté si le SIVOS a été destinataire, dans les 8 jours suivant l'absence, d'un certificat médical.

* pour tout autre motif **les parents doivent prévenir le SIVOS** dans les délais c'est-à-dire avant 16h30 deux jours ouvrables avant l'absence et avant 9h le vendredi pour les repas du lundi (règlement du restaurant scolaire).

Inscription et annulation pour le repas du lundi : téléphone, message répondeur, mel au plus tard le vendredi avant 9 heures

Inscription et annulation pour le repas du mardi : message répondeur, mel au plus tard le samedi avant 16 h 30

Inscription et annulation pour le repas du jeudi : téléphone, message répondeur, mel au plus tard le lundi avant 16 h 30

Inscription et annulation pour le repas du vendredi : téléphone, message répondeur, mel au plus tard le mercredi avant 16 h 30

QUESTIONS POUR LA MAIRIE

- Avez-vous commencé à travailler sur une actualisation du règlement du centre primaire comme indiqué lors du dernier conseil d'école ? Qu'en est-il du remboursement de la famille concernée ? (Parents Indépendants)

L'article 8 sera modifié à la rentrée probablement. La directrice du centre primaire est conciliante. La personne concernée doit passer en mairie pour le remboursement.

- Un courrier au nom de l'école va-t-il être transmis aux parents pour les informer des changements qui vont avoir lieu avec la nouvelle réforme? A quelle date? (Parents Indépendants)

cf 3. Intervention de monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.